



Paris, le 17 octobre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le gouvernement et la majorité s'engagent en faveur de la modulation des allocations familiales

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale et la rapporteure de la branche famille du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), Marie-Françoise Clergeau, ont annoncé qu'ils allaient déposer, en accord avec le gouvernement, un amendement posant le principe d'une modulation des allocations familiales en fonction des revenus de la famille.

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, soutiennent sans réserve cette initiative, qui est le fruit d'échanges féconds entre l'exécutif et le Parlement. Le gouvernement avait en effet annoncé, dès la présentation du PLFSS, qu'il souhaitait engager une discussion avec les députés de la majorité sur l'ensemble des mesures relatives à la famille.

Les députés ont proposé une réforme qui respecte les objectifs du gouvernement :

- préserver les ménages les moins aisés et les classes moyennes en poursuivant le rééquilibrage de la politique familiale ;
- redresser les comptes de la branche famille, qui subit un déficit d'environ 3 milliards d'euros hérité de la précédente majorité.

Cette proposition maintient l'universalité des prestations : toutes les familles de deux enfants ou plus continueront donc à toucher des allocations familiales. Mais 12% des familles, les plus aisées, en recevront moins.

Cette réforme majeure est complétée par le rééquilibrage du partage du congé parental : 6 mois pour chaque parent pour le premier enfant, et, pour les enfants suivants, deux ans pour l'un des parents, un an pour l'autre. Cette réforme promeut l'égalité entre femmes et hommes et est soutenue par le plan du gouvernement en faveur de l'accueil de la petite enfance, qui confortera l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle en offrant 275 000 solutions

d'accueil supplémentaires aux familles. Le gouvernement a annoncé le 10 octobre dernier une accélération de ce plan en faveur de la création de places en crèches.

La modulation des allocations familiales et le partage du congé parental constituent désormais les deux grandes mesures de la modernisation de notre politique familiale que le gouvernement a engagée afin de l'adapter au plus près des besoins des familles.

Du fait de ces mesures, la réduction de la prime à la naissance à partir du deuxième enfant, le report à 16 ans de la majoration des allocations familiales et la modulation accrue du complément de mode de garde ne sont plus nécessaires.

Marisol Touraine et Laurence Rossignol se réjouissent de cette issue positive des travaux conduits avec la majorité. Elle est exemplaire de la méthode du gouvernement, qui repose sur le dialogue et la construction des réformes avec le Parlement. Elle manifeste la vitalité de nos institutions.

Contacts Presse

Cabinet de Marisol Touraine : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr

Cabinet de Laurence Rossignol : 01 40 56 65 66 - cab-fpa-presse@sante.gouv.fr